



Commune de MAISOD
230, Route du Pont de la Pyle
39 260 MAISOD
03.84.42.32.46 – mairie@maisod.fr

DÉLIBÉRATION N° M-2023-0034 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/11/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Étaient présents :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT

Procuration(s) : Mme Delphine BARTHET à Mme Céline GROS
Mme Sonia MORNICO à M. Régis LACROIX

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : M. Franck GANEVAL

À été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Céline GROS

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
30/10/2023

Date d'affichage
30/10/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :
09/11/2023

et publication du :
09/11/2023

FINANCES _ Relais du lac – Lancement des travaux

- Prestataire mission coordination SPS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix d'un prestataire pour la mission de coordination de mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de la Société SOCOTEC pour la mission de coordination SPS à la somme de 4 650.00 € HT et la proposition de la Société APAVE à la somme de 7 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE**, la proposition de mission de coordination de mission SPS à la somme de 4 650.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20231107-M_2023_0034-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel BLASER

